bulletin

#2019-2

PANORAMA

Cahier thématique

Facilitation des mouvements internationaux des chevaux de compétition

 # PERSPECTIVES | **# DOSSIER** | **# AUTOUR DU MONDE**

www.oiebulletin.com

OIE ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

Afin de faire face à la demande croissante, de la part de pays émergents, de participer à des manifestations hippiques internationales, l'OIE, en partenariat avec la Fédération équestre internationale, la Fédération internationale des Autorités hippiques de courses au galop et la Confédération internationale des sports équestres, a élaboré un cadre harmonisé pour l'importation temporaire, sans risque sanitaire, de chevaux participant à des manifestations de haut niveau : le cadre HHP (de l'anglais high health, high performance).

Ce cadre, fondé sur le risque sanitaire, s'appuie sur les normes et principes de l'OIE, tels que la compartimentation et le zonage, la certification, la traçabilité, l'identification des animaux et une biosécurité rigoureuse, afin de définir **une sous-population de chevaux à statut sanitaire élevé** aux termes du Chapitre 4.17. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*. Cette sous-population de chevaux « HHP » est établie par l'application de pratiques documentées de gestion de la santé et de mesures de sécurité biologique destinées à maintenir en tout temps et en tout lieu une séparation entre les chevaux inclus dans cette sous-population et tous les autres équidés. Les chevaux HHP sont des athlètes internationaux dont le statut sanitaire élevé est certifié par l'Autorité vétérinaire.

> Le manuel HHP contient des recommandations détaillées et des modèles de certificats

Le manuel de l'OIE sur le cadre HHP (*OIE Handbook for the management of High Health, High Performance Horses*) contient des recommandations détaillées concernant la gestion des sous-populations de chevaux à statut sanitaire élevé. Il contient également des modèles de certificats vétérinaires HHP présentant les critères harmonisés d'importation temporaire de chevaux HHP appelés à participer à des manifestations sportives internationales et à rentrer dans leur pays de résidence habituelle.

Le cadre HHP n'entend pas primer sur les accords d'importation existants. Ce cadre harmonisé reposant sur le risque sanitaire vise avant tout à aider les pays qui n'ont pas encore instauré d'accords bilatéraux et régionaux régissant les importations. Il permet d'offrir à leurs partenaires commerciaux la garantie du très faible risque sanitaire que présentent ces chevaux faisant l'objet de mouvements internationaux temporaires en vue de concourir dans le cadre de manifestations sportives internationales.

Manuel HHP de l'OIE (en anglais)

https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2976

DOSSIER

Le concept HHP, pour des athlètes équins à statut sanitaire élevé certifié

RÉSUMÉ

Le concept de chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé ou concept HHP est un cadre harmonisé, basé sur le risque sanitaire, permettant l'importation temporaire sans risque de chevaux à des fins de compétitions. Les chevaux HHP sont des athlètes internationaux qui présentent un statut sanitaire élevé certifié par l'Autorité vétérinaire.

MOTS-CLÉS

#cheval de compétition, #cheval de haute performance à statut sanitaire élevé (HHP), #Confédération internationale des sports équestres (IHSC), #Fédération équestre internationale (FEI), #Fédération internationale des autorités hippiques (FIAH), #lignes directrices, #partenariat public/privé, #renforcement des capacités.

AUTEURS

Morgane Dominguez[(1)], Neo J. Mapitse[(1)]*, Göran Akerström[(2)], Roland Devolz[(3)], John McEwen[(2)], Brian Stewart[(4)] & Kenneth Lam[(4)]

(1) Service des statuts, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).
(2) Fédération équestre internationale (FEI), Lausanne (Suisse).
(3) Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop (FIAH), Boulogne-Billancourt (France).
(4) Hong Kong Jockey Club (Hong Kong, Région administrative spéciale de la République Populaire de Chine).

* Contact auteurs : disease.status@oie.int

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.
Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 312 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.

Suivez l'OIE sur www.oie.int

@OIEAnimalHealth

World Organisation for Animal Health - OIE

OIEVideo

World Organisation for Animal Health

World Organisation for Animal Health (OIE)

Version digitale : **www.oiebulletin.com**

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int